

Viol-Secours

Rapport d'activité 2014

« Qui ne dit mot,
~~consent~~ ne consent
pas. »



viol-secours

Viol-Secours

Place des Charmilles 3
1203 Genève

Site : www.viol-secours.ch

Mail : info@viol-secours.ch

Tel : 022 345 20 20

Fax : 022 345 29 29

**ERNST GÖHNER
STIFTUNG**



**Fondation
Alfred & Eugénie
Baur**

Mission

Les activités de Viol-Secours se déploient sur deux axes complémentaires : d'une part, l'aide directe aux femmes à partir de 16 ans qui ont vécu des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain, et à leurs proches ; d'autre part, la réalisation de projets de prévention ponctuels ou à long terme et la diffusion de l'expertise en matière de violences sexuelles.

Le mot de la présidente

En février 2014, le Délégué aux violences domestiques, Monsieur David Bourgoz, n'a pas renouvelé la participation de Viol-secours à la commission consultative sur les violences domestiques en raison « *des thématiques qui seront abordées durant les 4 prochaines années au sein de la commission* ». Mais que se passe-t-il ? Les violences sexuelles sont expressément et en toutes lettres visées dans la loi sur les violences domestiques. Il n'y a dès lors aucune thématique qui puisse être abordée dans le cadre du travail du bureau aux violences domestiques et de la commission consultative qui n'intéresse pas les violences sexuelles. Rappelez-vous, une lutte acharnée a été menée pour qu'enfin, le viol par son conjoint ou partenaire soit reconnu comme tel et pour que toutes les femmes victimes de viols conjugaux puissent obtenir protection, réparation et reconnaissance des violences subies. Aujourd'hui, c'est bien le législateur, le peuple, la majorité d'entre nous, qui a décidé que le viol conjugal est une violence domestique. Suffirait-il d'un seul homme pour que tout ce travail, tous ces droits si chèrement acquis et voulus par le plus grand nombre d'entre nous ne soient ni reconnus ni respectés ? N'est-il pas pour le moins un comble que l'homme en question soit précisément celui qui a été nommé et payé pour garantir le respect de cette loi et de ces droits ? L'Association a demandé par courrier adressé le 13 mars 2014 à Monsieur Bourgoz (en copie à Monsieur Maudet) une explication sur les thématiques qui pourraient être abordées durant 4 années au sein de la commission consultative sur les violences domestiques et qui ne concerneraient pas le viol. Aucune réponse ne nous a été donnée.

Cet évènement est révélateur du traitement réservé au niveau institutionnel aux droits des femmes qui sont foulés au pied avec un manque total de considération. Il rappelle que le contexte actuel, avec l'acclamation de certains droits, peut paraître de prime abord propice aux droits des femmes, alors qu'en réalité, dans les faits, l'on assiste à un recul en matière de protection.

L'Association Viol-Secours vous remercie pour votre soutien et votre fidélité, qui apportent une aide concrète à des femmes qui en ont besoin et qui participent de la lutte et de l'affirmation de nos droits.

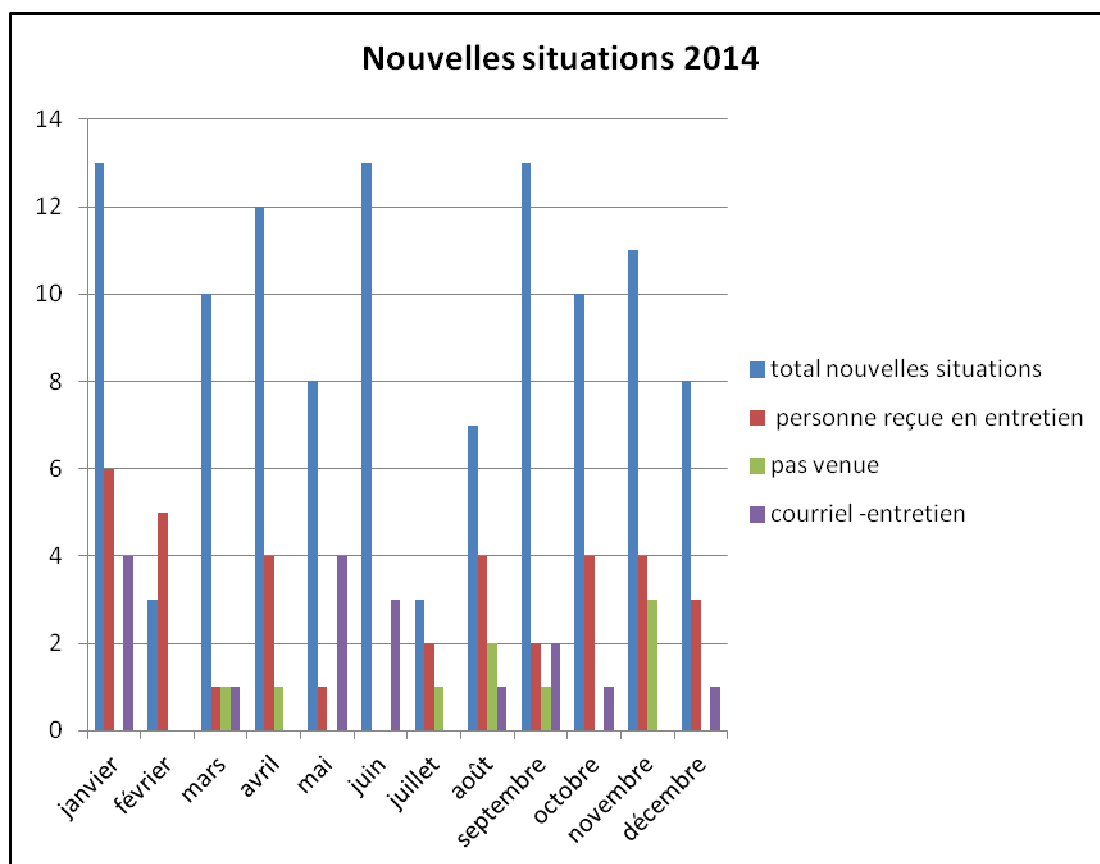
Sommaire

Mission	3
Le mot de la présidente	3
Sommaire	4
Accueil et soutien aux femmes ayant vécu des violences sexuelles	5
Soutien individuel.....	5
Suivis psychomoteurs.....	9
Groupe d'expression « Mon corps à moi ! » et groupe de parole.....	9
Prévention	11
Atelier « Dé-code des médias ».....	11
TABOU	11
Atelier « Représentons-nous le genre ».....	12
Stages d'autodéfense Fem Do Chi, la voie de l'énergie des femmes	12
Interventions	15
Contacts avec les médias	16
Nos engagements réguliers	17
Nos engagements ponctuels	18
Contrat de prestation 2013-2016	18
Vie de l'association	19
Perspectives 2015	20
Remerciements	21
Comptes	22

Accueil et soutien aux femmes ayant vécu des violences sexuelles

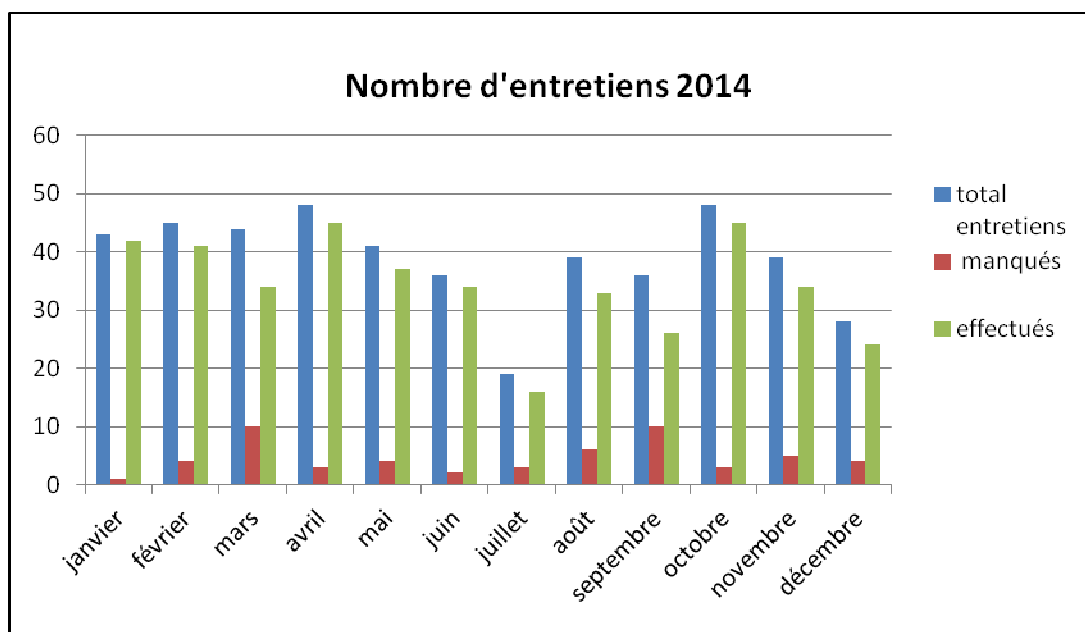
Soutien individuel

En 2014, 111 personnes (131 en 2013, 106 en 2012, 115 en 2011) sont entrées en contact avec nous pour la première fois (64 femmes et 47 proches – respectivement 82 et 49 en 2013, 63 et 49 en 2012, 79 et 36 en 2011). Sur l'ensemble des nouvelles situations, 36 (32 femmes et 4 proches) sont venues pour un ou plusieurs entretiens. 17 personnes ont bénéficié d'une interaction par courriel avec un contenu quasi équivalent à celui qui peut être échangé lors d'un entretien en face à face. 31 femmes et 1 proche ayant pris contact en 2013 ou précédemment ont continué un suivi à Viol-Secours en 2014.



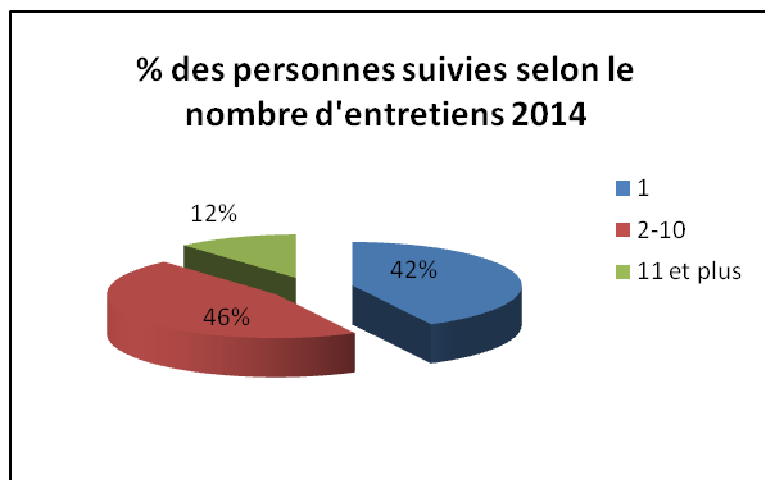
Les permanentes psychosociales, ainsi que la psychomotricienne ont effectué 411 entretiens, dont 7 avec des proches. En 2013, ce nombre était de 280 et en 2012 de 369. Cette augmentation reflète les différences de situations d'année en année. Cette année, un grand nombre de femmes sont venues à plusieurs entretiens et ont entrepris un travail d'élaboration autour des violences vécues, contrairement à l'année précédente où la majorité des femmes était venue à un, voire deux entretiens. Pour certaines, l'apport d'informations précises sur un dépôt de plainte et ses conséquences était suffisant pour l'instant et elles souhaitaient prendre le temps de la réflexion. Pour d'autres, leur situation globale était extrêmement précaire et des éléments comme la recherche d'un travail ou d'un logement étaient prioritaires sur un travail en lien avec leur vécu de violences sexuelles.

La répartition irrégulière des entretiens selon les mois est visible ci-dessous :



Se confronter à un vécu d'agression n'est pas simple et demande un grand courage. Après le contact téléphonique ou électronique, en 2014, les premiers entretiens manqués étaient au nombre de 9 et parmi les femmes ayant manqué un entretien, 2 sont venues ensuite. Parfois le processus est entamé et se déplacer pour venir à un entretien n'est momentanément pas réalisable. A cela s'ajoutent des difficultés de mémoire ou de la confusion qui entraînent l'oubli du rendez-vous. Le nombre d'entretiens manqués, c'est-à-dire les entretiens où la personne soit ne vient pas, soit décommande moins de 24h à l'avance, est en baisse après l'augmentation de 2012: 47 en 2010, 46 en 2011, 85 en 2012, 60 en 2013 et 55 en 2014. Le pourcentage que ceux-ci représentent par rapport au total des entretiens a également baissé : 11.8% du total des entretiens en 2014, 17.6% en 2013, 18.7% en 2012, 10.5% en 2011 et 14.4 % en 2010. Contrairement à 2012 où 2 femmes suivies représentent à elles seules un quart des entretiens manqués, en 2014 tout comme en 2013, un nombre important de femmes (respectivement 30 et 25 femmes) ont manqué de 1 à 4 entretiens. La précarisation des conditions de travail pour certaines femmes, notamment le travail sur appel, complique l'organisation du suivi.

Les pourcentages de personnes suivies selon le nombre d'entretiens se modifient légèrement si nous regardons les quatre années précédentes, à l'exception du pic des entretiens uniques et de la chute des entretiens à long terme de 2013.



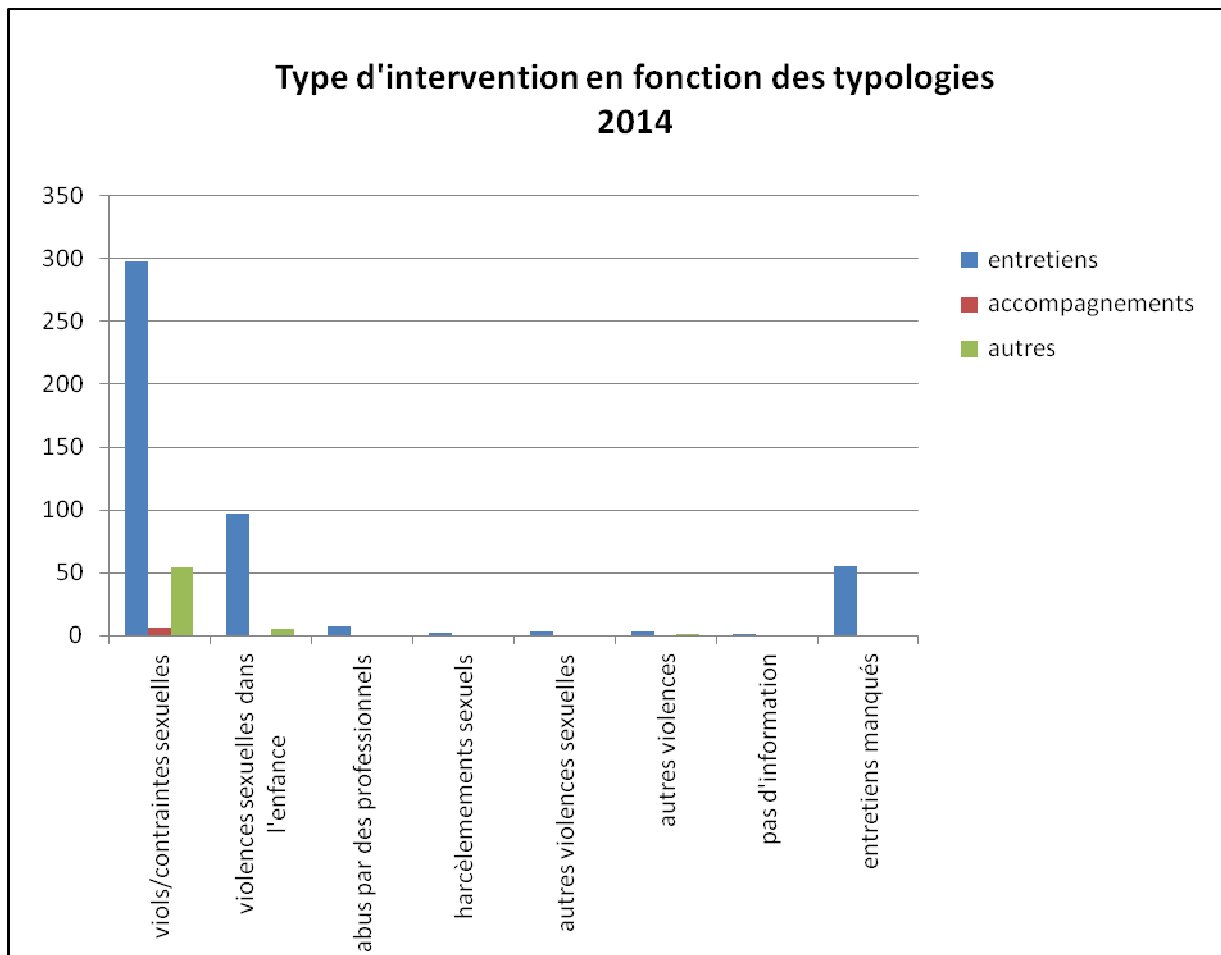
Le nombre d'entretiens uniques passe de 39% en 2010, à 49% en 2011, à 44% en 2012, à 57% en 2013 et à 42% en 2014. Les suivis à moyen terme passent de 50% en 2010, à 38% en 2011, à 40% en 2012, à 38% en 2013 et à 46% en 2014. Quant aux suivis à long terme, ils évoluent de 11% en 2010, à 13% en 2011, à 18% en 2012, à 5% en 2013 et à 12% en 2014. Relevons néanmoins que 30.3%

des personnes venues une seule fois avaient bénéficié d'un suivi à Viol-secours en 2013 ou les années précédentes, alors qu'elles étaient 22.9% en 2013, 20.7% en 2012, 28% en 2011 mais seulement 4% en 2010.

En 2014, 41.6% des femmes reçues plusieurs fois en entretien ont commencé leur suivi les années précédentes. A savoir que 44% l'ont commencé en 2013, 5% en 2012 et 33% en 2011 et 17% précédemment. Nous pouvons dire que chaque suivi est propre à chaque femme. Certaines femmes souhaitent un suivi régulier de quelques mois alors que d'autres viennent épisodiquement sur plusieurs années. Nous faisons tout pour être au plus proche des besoins et des possibilités des femmes qui viennent à Viol-Secours.

Lorsque la demande de soutien et/ou d'information vient des proches, les suivis sont généralement de courte durée. En effet, les proches ont besoin d'informations ponctuelles et d'explications sur les violences sexuelles, afin de mieux comprendre et réagir de manière adéquate face à la personne qui est touchée. Il arrive également que les proches viennent se renseigner sur nos prestations et notre mode d'accueil, puis encouragent la femme concernée à franchir le pas. Sur les 10 proches suivis en face à face ou par courriel, 8 d'entre elles et eux ont bénéficié d'un seul entretien.

Comme illustré par le graphique ci-dessous, et comme les années précédentes, les entretiens psychosociaux avec les femmes, tous types de violences confondus, ont représenté l'activité principale. Les permanentes psychosociales de l'association maintiennent la richesse et la spécificité d'un suivi adapté aux personnes ayant vécu des violences sexuelles en recourant selon le besoin à des entretiens verbaux, corporels et/ou d'expression créatrice. Depuis septembre 2011, les femmes peuvent également bénéficier d'entretiens psychomoteurs. Les formes de violences les plus représentées continue d'être les viols et les contraintes sexuelles qui représentent 76% des entretiens (62% en 2013, 64% en 2012, 60% en 2011). La proportion des entretiens pour des violences sexuelles dans l'enfance diminue à 16% en 2014 (33% en 2013, 30% en 2011 et 25 % en 2012). Globalement, le nombre d'entretiens effectués a fortement augmenté et revient au niveau de 2011 : 411 en 2014, 280 en 2013, 364 en 2012, 402 en 2011, 287 en 2010, 314 en 2009. La moyenne de ces 6 années est de 343 entretiens.



Le nombre d'autres démarches, notamment la rédaction de lettres, d'attestations et/ou le travail en réseau pour des femmes que nous recevons s'est stabilisé. Les situations restent complexes et nécessitent un travail de réseau multidisciplinaire.

Les accompagnements concernaient principalement les démarches juridiques au niveau pénal pour des situations de viols/contraintes sexuelles, les démarches entreprises auprès d'employeurs à propos de situations de harcèlement sexuel et les abus par des professionnels. Leur nombre relativement stable les dernières années a considérablement chuté en 2011, il est resté faible en 2012-2013 et rechute en 2014 (6 en 2014, 9 en 2013, 10 en 2012, 7 en 2011, 17 en 2010, 20 en 2009, 27 en 2008, 21 pour 2007). De plus la majorité d'entre eux était des accompagnements pour la procédure pénale.

Nous constatons que les femmes hésitent toujours à porter plainte, car cela représente une nouvelle intrusion dans leur intimité ; sans oublier que la procédure est longue, pénible, coûteuse et que l'issue reste incertaine. La façon dont un grand nombre de médias abordent des situations de violences sexuelles et les commentaires déplacés tant sur l'acte que sur la victime n'encouragent nullement les femmes à dénoncer les violences sexuelles. Certaines femmes, lorsqu'elles souhaitent des informations auprès de la police avant de déposer une plainte ont clairement été dissuadées de le faire et jugées sur leur comportement.

Suivis psychomoteurs

La réappropriation de son propre corps d'un point de vue symbolique, mais également perceptif et émotionnel, peut être un besoin exprimé par des femmes qui vivent un processus de reconstruction suite à un vécu d'agression sexuelle. C'est dans ce but que nous offrons des entretiens psychomoteurs, selon les besoins spécifiques exprimés par chaque femme. Ces rencontres ont lieu à court, à moyen ou à plus long terme, et différents moyens d'expression de soi à travers le corps sont proposés.

Groupe d'expression « Mon corps à moi ! » et groupe de parole

La force du collectif, sortir de l'isolement, la solidarité entre femmes : Viol-Secours a une grande tradition groupale qui perdure au cours des années, tout en sachant se transformer et évoluer.

Pendant cette année 2014, nous nous sommes penchées sur l'importance d'offrir deux espaces collectifs différenciés, qui puissent correspondre au mieux aux besoins des femmes ayant un vécu d'agression sexuelle. Notre offre groupale se compose actuellement d'un groupe de parole ainsi que d'un groupe d'expression corporelle ; il s'agit de deux groupes fermés, dont la durée est de 8 ou 6 séances, co-animés par deux permanentes de l'association. Qu'il s'agisse de discuter de thèmes en relation avec les violences sexuelles ou de vivre des expériences corporelles afin de se remettre en lien avec son corps et avec ses ressources, nos groupes ont pour but de se réapproprier son histoire et de reprendre confiance en soi, en l'autre et en la vie.

Outre la conceptualisation d'un nouveau dépliant intégrant ces deux offres de groupe, nous avons fait un travail de réseau afin d'en faire connaître la spécificité à différent·e·s partenaires du monde associatif et institutionnel.

Si, cette année, Viol-Secours n'a pas pu faire démarrer de groupe, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions, pour certaines femmes l'élan de participer à un groupe a été une porte d'entrée à l'association, et leur demande s'est transformée en suivi individuel.

Cette année, nous souhaitons mettre l'accent sur le thème des violences sexuelles commises par des professionnels du monde médical, para-médical ou des soins alternatifs. En 2014, nous avons à nouveau reçu des femmes qui ont été abusées dans le cadre d'une consultation par un professionnel de la santé tel qu'un médecin ou un thérapeute de méthode alternative. Ces faits, pourtant fréquents, sont encore méconnus et tabous.

Les agissements peuvent commencer par des regards insistants, des remarques ou compliments inappropriés, des confidences personnelles. Il peut s'agir également de demandes de déshabillage inutile, d'examen médicaux non justifiés, d'attouchements de nature sexuelle ou de rapports sexuels.

La première difficulté est l'identification des violences. Les patients ont tendance à faire confiance au professionnel de la santé dont le rôle est de les aider et les soigner. Il n'est pas envisageable que cette personne puisse faire du tort. Aussi, les agissements problématiques ne sont pas interprétés comme tels et la sensation de malaise n'est pas écoutée. Nous savons que la blouse blanche est un symbole d'autorité et de prestige puissant.

Par ailleurs, certains agresseurs agissent avec dextérité dans la manipulation. Ils exercent une emprise sur leurs patientes, notamment en profitant de leur fragilité et en leur promettant la guérison. Ils justifient leurs gestes dans le cadre de l'action thérapeutique. D'autres prétendent après l'agression qu'il s'agissait d'une relation amoureuse consentie, la preuve étant selon eux que la patiente ne les a pas repoussés.

Or, une personne qui va consulter un professionnel de la santé est en principe atteinte dans sa santé psychique ou physique. Elle est en situation de fragilité. La patiente s'en remet aux compétences du professionnel et lui accorde sa confiance. Quant au professionnel, il détient le savoir et exerce une part de pouvoir dans la relation avec la patiente. Dans ces conditions, il est particulièrement difficile d'envisager la possibilité d'un acte sexuel librement consenti.

Rappelons que les professionnel-le-s de la santé prônent la tolérance zéro pour les contacts sexuels entre praticien-ne-s et patient-e-s. D'une part, les professionnel-le-s doivent garder une certaine distance pour accomplir leur travail correctement. D'autre part, un-e praticien-ne qui touche à une zone sexuelle doit suivre un protocole strict et doit annoncer et expliciter tout geste médical avant et pendant la procédure.

Rappelons-nous qu'en tant que patientes, nous avons des droits. Nous avons le droit de demander une justification et des explications sur ce qu'est en train de faire le ou la professionnel-le et nous avons le droit de refuser un examen médical. En cas de doute, il vaut mieux faire confiance à son ressenti, même si celui-ci est difficilement objectivable.

A Viol-Secours, nous continuerons à visibiliser les abus sexuels commis par des professionnels. Nous continuerons à déplorer que le droit de pratique soit souvent conservé sous prétexte qu'il assure un revenu financier à ces personnes.

Prévention

Viol-Secours mène des projets de prévention afin d'intervenir non seulement en aval des violences sexuelles, en accueillant des jeunes femmes et des femmes victimes et leurs proches, mais aussi en amont, afin de sensibiliser la population aux conséquences des violences sexuelles et prioritairement aux causes favorisant l'émergence et l'incidence des violences sexuelles.

C'est dans ce domaine de la prévention que notre souci de sensibilisation rencontre souvent celui d'autres organisations œuvrant dans des domaines tels que l'enseignement, la prise en charge éducative ou encore l'accueil des personnes migrantes. Ces rencontres aboutissent souvent à des collaborations et témoignent ainsi de l'importance de ce travail de prévention dans une société patriarcale qui fait encore la part belle aux stéréotypes sexistes.

Ces collaborations permettent également de consolider un réseau de professionnel-le-s qui font appel à Viol-Secours afin de répondre par la prévention à des situations de violences sexuelles auxquelles ils et elles font face dans leur métier. Voici quelques exemples de collaborations émanant d'une demande du réseau.

Atelier « Dé-code des médias »

Le foyer La Caravelle accueille en internat 8 adolescentes et adolescents de 14 à 18 ans en situation difficile, à Genève. L'équipe éducative nous a contactées pour envisager une intervention dans leur foyer pour sensibiliser les jeunes sur les questions liées aux représentations sexistes et leur impact dans les relations filles-garçons.

Nous avons proposé deux ateliers en non-mixité, dans un premier temps, puis un travail collectif par une mise en commun dans un deuxième temps. Cette démarche a retenu l'intérêt tant des filles que des garçons et a également permis à l'équipe éducative de participer aux discussions.

TABOU

Cycle d'orientation de Drize

Nous avons réitéré une collaboration avec le Cycle d'orientation de Drize pour une 5^{ème} édition de TABOU : édition qui a vu un triplement du nombre d'élèves concerné-e-s par notre intervention, soit 232 élèves au total.

Cette expérience a été un beau succès. Nous tenons à remercier chaleureusement le Fonds Vivre Ensemble du Département de l'instruction publique (DIP) qui a soutenu financièrement la mise sur pied de TABOU cette année, ainsi que le Cycle de Drize.

La Quinzaine de l'Égalité

Du 10 au 25 novembre, le Bureau de la Promotion de l'Égalité entre femmes et hommes (BPE) organisait la « Quinzaine de l'Égalité », en collaboration avec le Théâtre du Grütli, le Bureau de l'égalité de l'UniGe et la Ville de Genève. Durant quinze jours, le Théâtre du Grütli a accueilli une exposition interactive et ludique pour réfléchir sur les stéréotypes sexistes, des ateliers sur les violences entre jeunes, ou encore différentes pièces de théâtre sur les rôles de genre et la place des femmes dans la société occidentale contemporaine. C'est dans ce cadre que la pièce de danse hip-hop Tabou a été jouée une deuxième fois dans l'année, cette fois sans les ateliers avec les adolescent·e·s. En effet, si Tabou est conçue comme un outil de prévention à destination des jeunes, il est également un très bon moyen de visibiliser le viol, les stéréotypes qui l'entourent et ses conséquences pour les femmes agressées auprès de la société en général.

Nous remercions encore les danseuses et danseurs de la compagnie Jd's Events pour leur belle performance, ainsi que le BPE et le Théâtre du Grütli pour la réalisation de cette Quinzaine de l'Égalité.

Atelier « Représentons-nous le genre »

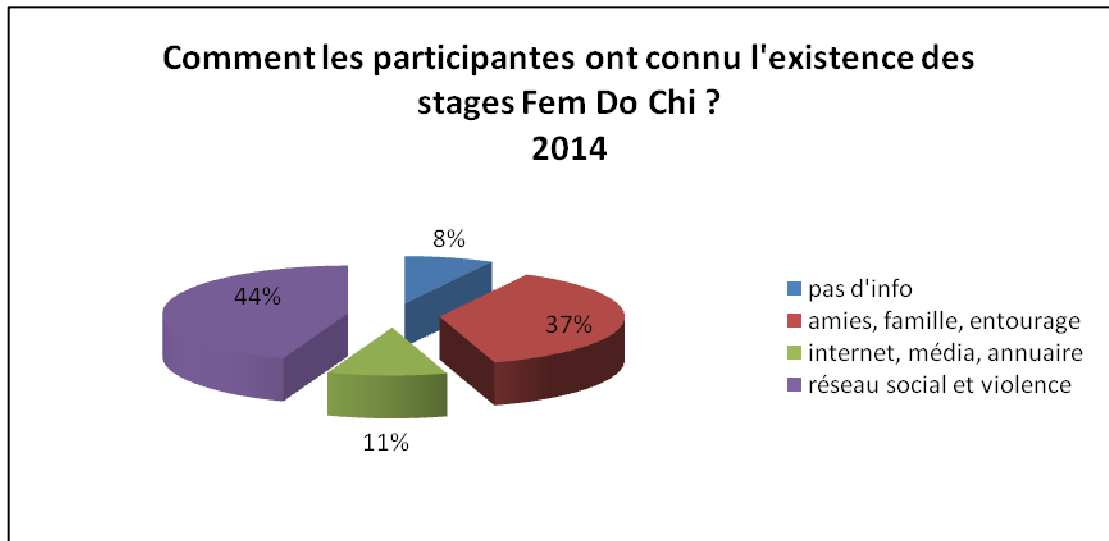
La Roseraie nous a contactées pour organiser un atelier de Théâtre-Forum. Quatorze comédiens et comédiennes, comprenant des usagè·e·s de la Roseraie et des travailleurs et travailleuses sociales du centre, se sont pleinement investi·e·s dans les 5 ateliers de théâtre non mixtes. Accompagné·e·s par deux intervenant·e·s de Viol-Secours, elles et ils ont monté deux scènes de théâtre sur les questions liées aux représentations de genre et aux rapports femmes-hommes. Ces deux scénettes ont débouché, à la fin juin, sur deux représentations devant un public nombreux (deux fois une centaine de personnes).

Stages d'autodéfense Fem Do Chi, la voie de l'énergie des femmes

Cette année, le nombre de stages correspond aux années précédentes après la baisse de 2013. Le nombre total de femmes et d'adolescentes ayant suivi un stage de base, d'approfondissement et/ou de révision est de 137. Dans le détail, cela correspond à différentes formules de stages. Cette année, 5 stages de base pour femmes dès 16 ans (54 femmes), ainsi que 3 stages pour adolescentes de 12 à 15 ans (26 adolescentes) ont été organisés par Viol-Secours, regroupant 80 participantes. Le stage d'approfondissement pour les femmes a eu lieu avec 15 participantes. Le nombre de stages mandatés est le même que les années précédentes à l'exception de 2013 où il avait diminué : 3 stages pour le personnel des HUG ont été dispensés (35 participantes).

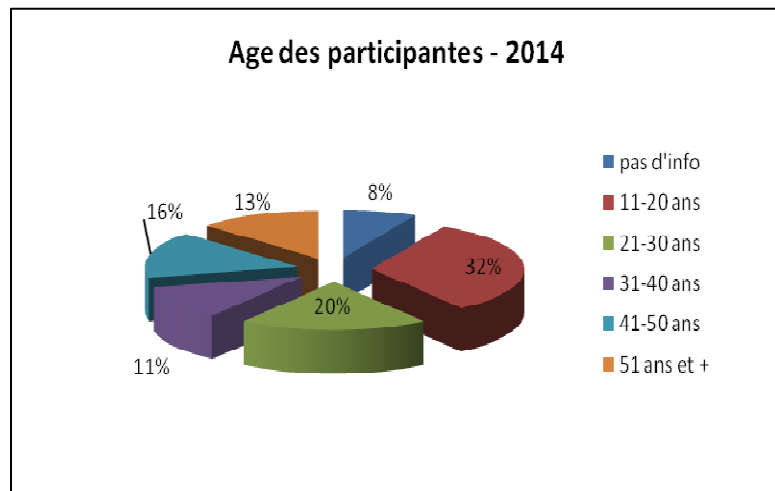
Depuis de nombreuses années, les participantes demandaient la possibilité de réviser les techniques verbales et physiques apprises pendant le week-end de base. En 2011, nous avons mis sur pied la formule de révision (4h sur un samedi) et malheureusement, faute d'inscriptions suffisantes, il n'a pas eu lieu. En 2012, 2 ateliers proposés ont pu avoir lieu, certes avec un nombre relativement faible de participantes (respectivement 7 et 8 par atelier). En 2013, il a été à nouveau annulé et en 2014, il y a eu 1 atelier avec 7 participantes. Le contenu a répondu aux attentes des femmes présentes.

La plupart étaient surprises de voir à quel point elles avaient intégré les outils Fem Do Chi. Elles ont également exprimé l'amélioration de leur qualité de vie suite aux stages et leur plaisir de se replonger dans l'état d'esprit Fem Do Chi pendant une demi-journée.



D'année en année, il y a peu de changement. Le réseau (Centre LAVI principalement) et le bouche à oreille demeurent les deux principaux moyens par lesquels les femmes prennent connaissance des stages Fem Do Chi. Notons qu'il y a des petites variations à relativiser cette année au vu du pourcentage que représente l'entrée "pas d'info".

La proportion des femmes ayant connu l'existence des stages par le réseau social est de 44% en 2014 (41% en 2013, 48% en 2012 et 56% en 2011). Quant à la catégorie « internet, médias, annuaire », elle est passée de 10% en 2011 à 16% en 2012, puis à 17% en 2013 pour revenir à 11% en 2014.



Concernant l'âge des participantes, en 2013, la répartition entre les tranches d'âge s'était modifiée par rapport à 2012 : la proportion des personnes de moins de 20 ans a diminué de 30% à 24% et cela sans surprise vu que moins de stages pour les adolescentes ont été dispensés. En 2014, avec l'augmentation du nombre de stages pour les adolescentes, cette proportion est remontée à 32%. La proportion des femmes de plus de 51 ans qui avait diminué en 2012 a fortement augmenté. Elle est passée de 14% en 2011 à 10% en 2012 puis à 20% en 2013 pour revenir à 13% en 2014. Nous rappelons que la méthode Fem Do Chi convient à toute femme, indépendamment de l'âge et de la condition physique.

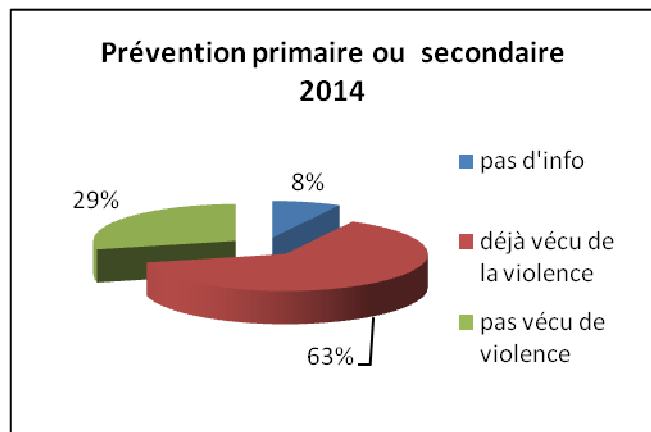
Les cours d'autodéfense Fem Do Chi sont proposés aux femmes (dès 16 ans), ainsi qu'aux adolescentes (12-15 ans). Ils répondent à des objectifs de prévention primaire pour les femmes et les adolescentes qui n'ont pas vécu de violences et à des objectifs de prévention secondaire pour celles qui en ont déjà vécues. Il est fondamental d'offrir aux jeunes femmes des outils de prise de conscience et de prévention de la violence, car une personne fragilisée par un vécu de violences court un plus grand risque d'être à nouveau agressée. Nous constatons l'importance de l'estime et du respect de soi, de la confiance en soi, de la capacité à faire des choix et de l'autonomie dans la prévention des violences.

En remplissant un questionnaire, ce sont les participantes qui définissent si elles ont ou non vécu de la violence et, si tel est le cas, de quel type. Nous pensons que d'une manière générale, les violences sont plutôt sous-estimées. Il est fréquent que les femmes minimisent la gravité de leur vécu en banalisant ou normalisant les actes de violences, particulièrement lorsqu'ils sont commis par un membre de la famille. Cette année, le nombre de questionnaires non remplis par des participantes a légèrement augmenté en raison d'un "couac" lors d'un stage où seules 3 femmes sur 11 ont rempli le questionnaire.

En 2014, 29% des participantes déclarent ne pas avoir vécu de la violence (33% en 2013, 30% en 2012, 28% en 2011, 34% en 2010). 63% ont coché avoir vécu de la violence (66% en 2013, 68% en 2012, 67% en 2011, 61% en 2010).

Parmi les femmes ayant répondu avoir vécu au moins l'un des trois types de violences, 77% déclarent avoir vécu de la violence psychologique (81% en 2013, 80% en 2012, 72% en 2011, 83% en 2010), 47% de la violence physique (57% en 2013, 49% en 2011 et 2012, 65% en 2010) et 40% de la violence sexuelle (54% en 2013, 33% en 2012, 32% en 2011, 38% en 2010). Comme certaines participantes ont vécu plusieurs types de violences, les chiffres cumulés dépassent 100%. Bien que fluctuant selon la typologie des violences et selon les années, ces résultats sont élevés et confirment le rôle des stages Fem Do Chi en matière de prévention secondaire. Il est essentiel que les femmes ayant vécu des violences puissent disposer d'un outil qui leur permette de reprendre confiance en elles en réalisant leur potentiel de défense et d'affirmation, afin qu'elles accèdent à une vie quotidienne sereine, sans vivre en permanence dans la crainte d'une nouvelle agression.

Au delà des chiffres, ces stages sont fréquemment des moments de grandes émotions et d'élan de solidarité. C'est l'occasion d'un partage entre femmes de moments intimes et difficiles autour de leur vécu de femme indépendamment de l'âge ou de leur statut socio-économique. Comprendre que l'on n'est pas seule avec ses blessures, ses émotions, ses révoltes, ses questionnements liés aux violences est essentiel. Le partage autour de ces thèmes met en lumière tout l'aspect social des violences et leur spécificité en tant que femmes.



Interventions

Dans cette partie, nous regroupons les activités ponctuelles de sensibilisation, de formation et de transmission de notre expertise. Ce travail nous donne l'occasion de faire connaître l'association, contribue à sa manière aux changements des mentalités nécessaires pour lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et participe au débat dans l'espace public. Ces activités nous confirment par ailleurs l'importance de la prévention et de l'imbrication de l'accueil individuel avec le soutien collectif.

Janvier

Cette année, nous étions à nouveau invitées dans l'école pour jeunes filles et garçons au pair DIDAC à Genève pour présenter le travail de Viol-Secours. Nous sommes intervenues dans trois classes en date du 15 janvier. Nous avons été accueillies avec intérêt par les jeunes qui ont exprimé l'utilité d'aborder le thème des violences sexuelles.

Avril

La Faculté de droit de l'Université de Genève a lancé sous la responsabilité de Maya Hertig Randall, de Djemila Carron et d'Olivia Le Fort Mastrotta un nouveau programme de formation : la Law Clinic. Ce terme désigne aux Etats-Unis des actions qui permettent aux étudiant-e-s de mettre en pratique leur savoir juridique, à travers des expériences sur le terrain. A New-York, par exemple, des étudiant-e-s organisent des séances d'information pour que la population d'origine hispanophone puisse faire valoir ses droits.

Pour l'année 2014, les étudiant-e-s de la Law Clinic ont fait des recherches sur les droits des femmes sans statut légal à Genève. Viol-Secours, en collaboration avec le Centre LAVI de Genève, est intervenue dans le cadre de ce séminaire. L'objectif était de transmettre notre analyse ainsi que des informations sur la double violence que subissent les femmes sans statut légal victimes de violences. En effet, si elles dénoncent leur agresseur à la Justice, leurs coordonnées sont transmises à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), avec comme conséquence une possible expulsion du territoire suisse.

Septembre

Le 6 septembre, nous étions à la librairie Fahrenheit 451 en compagnie de Mélusine Vertelune et de Jeanne Cordelier, venues présenter leur livre « Ni Silence, Ni Pardon. L'inceste: un viol institué » paru en mars 2014. Les auteures ont pu nous faire part de leurs parcours. Des échanges très intéressants notamment sur les problématiques du pardon ou de la prévention des violences sexuelles ont pu avoir lieu.

La Slutwalk Suisse, une autre association de lutte contre les violences sexuelles, organisait le 13 septembre la « Kermesse des salopes » sur la place des Volontaires à Genève. Plusieurs associations et collectifs étaient présents à cette journée, ponctuée par différentes activités telles que des cours d'autodéfense féministe ou encore une conférence gesticulée sur les violences conjugales. Nous y tenions un stand et nous avons distribué des brochures et des textes sur les violences sexuelles, les luttes féministes et anti-masculinistes. Nous avons également apporté des livres de notre bibliothèque que l'on pouvait consulter sur place.

Cette journée a été l'occasion d'entrer en contact avec diverses personnes ainsi que d'autres associations et d'échanger sur les activités de Viol-Secours.

Octobre

L'association a dispensé un cours à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP), dans le cadre du module MAP « Interroger le travail social par une approche en études genre ». L'objectif premier du cours est l'illustration du modèle d'analyse féministe de Viol-Secours par des exemples concrets d'intervention et de prévention, en favorisant l'échange et le travail en groupe.

Décembre

Le 4 décembre, nous avons donné un cours sur les violences sexuelles dans le couple et la famille dans le cadre du module « Violences domestiques » proposé par la Haute école de travail social (HETS) de Genève. Les étudiant·e·s nous ont transmis que cette intervention leur avait apporté de nouveaux éléments théoriques et concrets sur la réalité des violences sexuelles et avait enrichi leur réflexion sur ce thème.

Contacts avec les médias

Mai

Suite à la demande du Grand Conseil de Genève d'élargir la définition juridique du viol au niveau fédéral, le Courrier a publié le 26 mai un article intitulé « Le viol n'a pas de sexualité, c'est un viol ». L'occasion pour Viol-Secours de rappeler l'importance de l'évolution de la loi, issue du Code Napoléon.

Septembre

Suite à la rencontre du 6 septembre avec Mélusine Vertelune et Jeanne Cordelier dont nous parlions plus haut, nous avons participé à une interview croisée avec Mélusine Vertelune. L'EmiliE nous a donné la parole sur des thèmes tels que le silence et la honte autour des violences sexuelles, mais également les forces collectives qui participent à la reconstruction.

Octobre

Le 14 octobre, le Matin a publié un article suite à la décision de la Cour suprême du Canton de Berne d'atténuer la peine d'un père incestueux car sa fille de 17 ans à l'époque des faits n'avait pas opposé de résistance physique. Viol-Secours, interrogée par la journaliste Cléa Favre, déconstruit le mythe selon lequel un viol comprend nécessairement de la violence physique.

Nos engagements réguliers

Comité du Centre LAVI Genève

L'association est toujours membre du Comité du Centre LAVI. Cette collaboration demeure importante. Elle nous permet d'être en lien direct avec différent·e·s actrices et acteurs du réseau et de continuer à apporter une analyse féministe au sein du Comité. Cette année, le Centre LAVI a fêté ses 20 ans. Pour marquer ces années d'engagement auprès des personnes victimes, le Centre a organisé un colloque au mois de mai sur le thème « jeunes, alcool et agressions sexuelles ».

Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD)

L'année 2014 correspondait au renouvellement de l'ensemble des Commissions officielles dépendantes du Conseil d'Etat, de la chancellerie ou d'un département. Au mois de février, nous avons été informées par courrier du Délégué aux violences domestiques, Monsieur David Bourgoz, que la représentation de Viol-Secours au sein de cette commission n'allait pas être renouvelée. Le motif invoqué était que l'association ne sera pas concernée par les thématiques qui seront abordées les quatre prochaines années. Interpellé par ce motif, le Comité a adressé une lettre à Monsieur Bourgoz (copie à Monsieur Maudet) lui faisant part de notre étonnement. Il a notamment relevé que les violences sexuelles ne peuvent être dissociées de la problématique complexe posée par la violence dite domestique et qu'il souhaitait connaître les thèmes de la commission pour les quatre prochaines années. L'association n'a jamais reçu de réponse de la part du Délégué aux violences domestiques. Cette fin est venue confirmer les grandes difficultés de communication et de mise à l'écart que nous avons connues au sein de cette commission. Une analyse féministe des violences masculines était systématiquement écartée, au profit d'une analyse qui réduit la violence à une simple manifestation interindividuelle et d'une volonté de symétriser les violences entre hommes et femmes.

Rencontre des associations féminines au Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE)

Le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes est passé en 2014 sous l'égide du département présidentiel. Les rencontres des associations féminines ont été présidées par Monsieur le Conseiller d'Etat François Longchamp. L'objectif de ces rencontres reste le même, à savoir de relayer les préoccupations des associations au Conseil d'Etat, de solliciter l'attention du BPE sur certains thèmes et d'échanger au sein de ce réseau.

Nos engagements ponctuels

Position critique sur le Protocole « Personnes sans statut légal victimes de violences domestiques ou de violences sexuelles »

En mars 2013, le Bureau des violences domestiques, l'Office cantonal de la population, la Police genevoise ainsi que certaines institutions et associations ont établi un protocole validé et signé par le Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité, Monsieur Pierre Maudet. Le but annoncé est de renforcer la protection des personnes sans statut légal victimes de violences conjugales, familiales ou sexuelles. Nous avons salué la démarche, mais notre expérience nous forçait à constater que le Protocole n'était pas satisfaisant. Des réunions avec des associations intéressées ont permis d'élaborer des propositions concrètes en vue d'atténuer la double violence que subissent, notamment, les femmes victimes sans statut légal. Une lettre signée par une douzaine d'associations a été envoyée à Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, ainsi qu'à Monsieur le Procureur général Olivier Jornot. Une délégation a été reçue au mois de septembre par Monsieur Maudet et le dossier reste actuellement ouvert. Nous espérons que 2015 verra un engagement politique en faveur des personnes sans statut légal victimes de violences.

Contrat de prestation 2013-2016

Lors du renouvellement du contrat de prestation, il a été demandé expressément aux 4 associations qui font partie du même projet de loi, à savoir Solidarité-femmes, SOS-femmes, Foyer Arabelle et Viol-Secours, de réfléchir à des moyens d'économiser, notamment sur le « back office ». En 2013, Viol-Secours a rencontré deux fois les autres associations pour d'une part, définir ce qu'est concrètement le « back office » dans chaque association et d'autre part, mettre en évidence les économies déjà faites ces dernières années.

La dernière hausse de subvention pour notre association date de 2002. Depuis 12 ans, des restructurations internes et notamment l'externalisation de la comptabilité, de la gestion des salaires et des assurances sociales en 2010, mais également des locaux et un mobilier modestes, ainsi que des frais d'impression extrêmement réduits ont permis à l'association de subsister malgré la hausse des coûts, notamment des charges sociales salariales (indexation des salaires, hausse des cotisations du 2^e pilier). Fonctionnant actuellement avec l'équivalent de 2.4 postes répartis entre 6 personnes, nous voyons difficilement quelles économies sont encore possibles sans toucher au cœur même de notre mission. Le temps investi pour trouver des fonds, pour répondre aux multiples exigences de l'Etat (nouveaux indicateurs tous les 4 ans et donc nouvelles récoltes statistiques, avoir une comptabilité correspondant à la Loi sur les Indemnités et Aides Financières (LIAF), rencontres entre associations sur le « back office ») et aux changements de loi (Loi sur l'Information du Public et Accès aux Documents (LIPAD)) ne sont pas sans conséquence sur le temps disponible pour accueillir les femmes et développer des projets de prévention.

En 2014, les quatre rencontres des associations ont continué conjointement leur réflexion et une rencontre avec Madame Codourey, adjointe de direction à la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS), a eu lieu. Un document élaboré en commun montrant les efforts fournis par toutes pour continuer à fonctionner au mieux pour les femmes accueillies sera envoyé tout début 2015 à la DGAS.

Vie de l'association

Membres

La notion de collectif reste essentielle pour Viol-Secours et cette dernière est incarnée par ses membres. Les permanentes, ainsi que les membres du Comité, ne sauraient accomplir leur travail et leur engagement sans un large soutien. Celui-ci peut prendre plusieurs formes : qu'il soit symbolique ou financier, il reste toujours important. Merci à toutes celles et ceux qui continuent à soutenir l'association en lui permettant de mener à bien ses projets, ainsi que d'accueillir des femmes agressées sexuellement.

Comité

L'année 2014 n'a connu aucun changement pour les membres du Comité. Ainsi, l'Assemblée Générale du mois d'avril a vu la reconduction de l'ensemble de ses membres. Nous avons le plaisir de continuer à travailler avec Mesdames Virginia Lucas, Présidente, Brigitte Bucherer Baud, Alix Heiniger, Messieurs Simone Horat et Christian Schiess. Mesdames Isabelle Chatelain et Amanda Terzidis continuent à siéger au sein du comité en tant que représentantes de l'équipe professionnelle.

Bénévoles

Nous adressons un très grand merci à notre informaticien qui assure l'entretien et le bon fonctionnement de notre parc informatique.

Equipe professionnelle

L'équipe professionnelle est composée des permanentes, Amanda Terzidis (60%), Isabelle Chatelain (55%) et Orane Widder (55%). Vita Nessi, psychomotricienne est présente à 20%. Lorraine Astier Cholodenko travaille comme employée administrative à 35%. Depuis juillet 2014, elle a également repris le mandat de prévention.

Sandra Muri, qui avait rejoint à nouveau l'équipe de Viol-Secours en 2013 pour s'investir dans la prévention, a terminé son contrat en juin 2014 et s'est envolée vers d'autres horizons. Nous la remercions chaleureusement pour son investissement et lui souhaitons plein succès pour ses projets futurs.

Le 4 juin 2014, Isabelle Chatelain a donné naissance à Lucile. Nous adressons encore une fois nos meilleurs voeux à toute la famille ! Ses collègues Amanda Terzidis, Lorraine Astier Cholodenko et Orane Widder ont assuré le remplacement d'Isabelle Chatelain pendant son absence.

Les animatrices Fem Do Chi, Sarah Bell, Isabelle Chatelain, Sarah Duc, Coline Guggisberg, Sandrine Rohrer et Laetitia Seitenfus ont animé les différents stages.

Nous remercions chaleureusement toutes les collaboratrices pour leur travail engagé.

Comptabilis est toujours mandatée pour effectuer la comptabilité et les démarches liées au personnel. Nous saluons leur disponibilité et la qualité de leur travail.

Fiduciaire

Depuis 2012, la fiduciaire Chavaz SA est en charge de la vérification des comptes. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail de qualité.

Perspectives 2015

Mis à part les engagements que nous tenons à renouveler pour la prochaine année, deux évènements particuliers sont à relever.

Conférence d'Alice Debauche et Véronique Le Goaziou

Viol-Secours co-organisera avec l'Institut des Etudes genre de l'Université de Genève le 19 mai 2015 une conférence qui abordera, entre autres, l'ethnisation comme instrument d'occultation des violences masculines. Alice Debauche et Véronique Le Goaziou présenteront les résultats de leurs recherches et partageront leurs analyses.

30 ans de Viol-Secours

2015 sera une année particulière pour l'association : celle de ses 30 années d'existence. Depuis toutes ces années, Viol-Secours accompagne les femmes victimes de violences sexuelles vers l'autonomie, met sur pied des projets de prévention et s'efforce à déconstruire les différents stéréotypes et mythes véhiculés par la société.

Pour célébrer de manière symbolique ce parcours truffé d'émois, de rencontres, de colères, de désarrois comme de victoires, nous voulons réaliser une création théâtrale collective qui s'appuie sur l'expérience acquise et qui puisse ainsi sensibiliser un large public sur les enjeux contemporains des violences sexuelles envers les femmes.

Ainsi, les festivités se dérouleront durant trois jours, **les 26, 27 et 28 novembre prochain**. Divers évènements se dérouleront durant cette période.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux pour marquer ensemble l'engagement envers la lutte contre les violences sexuelles !

Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement les institutions, les entreprises et les organismes publics et privés pour leurs dons et leurs subventions régulières comme ponctuelles. Leur soutien permet à l'association de réaliser ses buts, à savoir, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles et leurs proches, ainsi que la prévention des violences.

Subventions publiques

La République et le Canton de Genève (Département de l'Emploi, des affaires sociales et de la santé), le Département de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport (Fond Vivre Ensemble) pour le projet TABOU.

Dons des communes genevoises

Aire-la-Ville, Carouge, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Gy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Puplinge, Thônex, Troinex, Veyrier.

Dons des communes vaudoises

Arzier le Muids, Mies, et Trelex.

Dons de personnes privées, morales, de fondations et d'entreprises

L'Association des praticiens genevois en psychothérapie, la Banque Cantonale de Genève, la Fondation Alfred et Eugénie Baur, la Fondation Ernst Göhner, la Fondation Yves et Ines Oltramare, la Loterie Romande, la Migros, l'Union Bancaire Privée, et deux généreuses donatrices privées qui soutiennent le travail de l'association.

Finalement, nous adressons nos remerciements les plus respectueux envers feu Madame Ragucci pour son très généreux legs qui marque un engagement fort envers les femmes victimes de violences sexuelles. Nos remerciements chaleureux s'adressent également à sa famille.

Cotisations et dons des membres

Nous remercions chaleureusement toutes et tous les membres qui témoignent leur intérêt pour les activités de l'association. Les cotisations, les dons et les encouragements sont toujours un soutien important.

Comptes

Bilan

	<u>Au 31.12.2014</u>	<u>Au 31.12.2013</u>
Actifs		
Actifs circulants		
Liquidités	104'577.94	69'489.73
Débiteurs	2'340.00	–
Impôts anticipés	406.80	406.80
Charges payées d'avance	13'853.30	14'050.40
Produits à recevoir	500.00	546.50
Total actifs circulants	121'678.04	84'493.43
Actifs immobilisés		
Garantie loyer	4'026.15	4'024.15
Immobilisations corporelles	1.00	1.00
Total actifs immobilisés	4'027.15	4'025.15
Total des actifs	125'705.19	88'518.58
Passifs		
Fonds étrangers à court terme		
Dettes envers les fournisseurs	6'946.35	1'636.11
Charges à payer	10'087.95	7'977.45
Produits reçus d'avance	3'250.00	4'010.00
Provision pour vacances non prises et heures supplémentaires	12'300.00	–
Subvention à restituer à l'Etat de Genève	–	–
Total fonds étrangers à court terme	32'584.30	13'623.56
Fonds affectés par donateurs ou recettes propres aux fonds		
Stages Fem Do Chi	30'123.62	30'133.87
Projets ponctuels	3'751.50	6'217.30
Loterie Romande psychomotricité	3'334.00	6'667.00
Fonds Communication	7'595.30	–
Fonds Prévention	13'119.84	–
Fonds Fête des 30 ans	7'989.80	–
Total fonds affectés	65'914.06	43'018.17
Fonds propres		
Fonds de soutien	2'849.46	2'540.46
Résultats reportés	33'958.75	33'958.75
Réserve "Part de subvention non dépensée"	-9'601.38	-4'622.36
Total fonds propres	27'206.83	31'876.85
Total des passifs	125'705.19	88'518.58

Comptes de résultat

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Résultat d'exploitation			
Produits d'exploitation			
Subventions Etat de Genève	295'001.00	295'000.00	295'001.00
Subventions Communes	25'050.00	30'000.00	26'600.00
Dons privés	23'793.00	32'000.00	32'115.00
Dons affectés pour projets spécifiques	61'159.25	50'000.00	10'000.00
Cotisations de membres	4'580.00	5'200.00	4'520.00
Animations	13'716.00	12'400.00	1'423.00
Produits activité Fem Do Chi	28'990.00	25'500.00	28'290.00
Produit d'intérêts et produits divers	366.30	500.00	860.45
Total produits d'exploitation	452'655.55	450'600.00	398'809.45
Charges d'exploitation			
Personnel			
Salaires	-261'195.05	-251'500.00	-255'913.25
Indemnités d'assurance	26'230.30	-	-
Charges sociales	-71'796.90	-64'800.00	-60'432.40
Autres charges de personnel	-1'304.85	-4'100.00	-1'549.25
Vacances non prises et heures supplémentaires	-12'300.00	-	-
Total charges de personnel	-320'366.50	-320'400.00	-317'894.90
Frais généraux			
Charges de locaux	-20'663.65	-20'900.00	-20'395.05
Frais d'animations	-7'935.55	-14'150.00	-6'949.70
Charges activité Fem Do Chi	-25'500.25	-23'000.00	-21'434.85
Charges projets spécifiques	-34'920.10	-22'000.00	-
Fonds de soutiens, charges effectives	-561.00	-	-1'638.59
Frais administratifs et charges d'intérêts	-24'482.63	-24'500.00	-26'524.06
Total frais administratifs	-114'063.18	-104'550.00	-76'942.25
Total charges d'exploitation	-434'429.68	-424'950.00	-394'837.15
Résultat d'exploitation, net, avant résultat des fonds	18'225.87	25'650.00	3'972.30
Attributions aux fonds	-91'019.25	-50'000.00	-39'190.00
Utilisation des fonds	67'814.36	25'333.00	30'595.34
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat	-4'979.02	983.00	-4'622.36
Part due à l'Etat	-	-	-
Résultat de l'exercice après traitement du résultat	-4'979.02	983.00	-4'622.36

Les comptes complets peuvent être obtenus auprès de l'association.